







Saison 2023/2024

Procès-verbal n°01 du Bureau

| Réunion du : | Mardi 10 octobre 2023 |
|-----------------------|---|
| A: | 18h30 à la Maison du Football |
| Présidence : | M. Michel SORNAY |
| Présents : | MM. Denis JACQUES; Jean-Louis MONNOT; Eric PATENAT; Nicolas THABARD et Didier VINCENT |
| Excusés : | MM. Philippe DUPREZ et Alain MAUBEY |
| Assiste à la séance : | M. Sébastien HARMAND |

1. Situation des arbitres changeant de club

La ligue demande au District de définir sur la situation, au regard des obligations du Statut de l'Arbitrage, pour les arbitres ayant changé de club, dans le sens d'un club géré par la Commission de Ligue et signant dans un club géré par la Commission du District, ou d'un club du District, signant dans un club d'un autre District de la Ligue ou dans un club géré par la Commission de Ligue. Les arbitres concernés sont :

- ✓ Alexandre HENRIETTE : Dijon FCO/Cercle Foot Talant → Jura Stad' Foot
- ✓ Océana NOMMAY : AS de Moissey → FFM La Romaine FC
- ✓ Arthur VENNE : Jura Dolois Foot → AS Saint-Aubin
- ✓ Stéphane ROUSSOT : RC Lons → Indépendant
- ✓ Solène ROUSSOT : RC Lons → Poligny
- ✓ Justine WEBER : Saint-Lupicin → Jura Sud Foot

La Commission du Statut de l'Arbitre et Obligations statuera sur ces demandes lors de la prochaine réunion qui étudiera la situation des clubs au 30 septembre 2023, pour une publication au plus tard le 31 octobre 2023.

2. Dispositions Financières

Le Président de la Commission de Discipline évoque une interrogation des membres de sa Commission sur la différence du montant de la sanction financière entre la « tentative de coup à officiel » et « l'acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure à officiel ».

3. Situation sur les travaux

Les travaux de la salle du Comité Directeur (finition de la moquette), de la salle de réunion, des bureaux des Conseillers Techniques et du Président (pose de la laine de verre) restent à terminer. Le Président va prendre contact avec Philippe DUPREZ pour programmer rapidement la fin des travaux.











4. Octobre Rose/Téléthon

4.1. Octobre Rose:

Le Président présente les actions de la Ligue dans le cadre d'Octobre rose, avec la proposition d'achat de T-Shirt (10€) et la participation au challenge Run'tober, consistant à parcourir 5 km en courant ou en marchant, durant le mois d'octobre, avec l'application calculant les kilomètres parcourus (inscription 5€). Les gains seront reversés à la Ligue contre le cancer.

Sur proposition du Président, Le District de lancer, l'action « 1 but marqué, 1€ versé », sur le week-end du 14-15 /10/2023, en comptabilisant tous les buts marqués lors des rencontres de U12 F à Seniors. Un week-end complet représente environ 120 matchs, avec une moyenne de 5,3 buts par match.

Le District relais également les actions des clubs lors de cet évènement solidaire.

4.2. Téléthon:

Cette année, il n'y aura pas d'action du District à Juraparc faute de retour de l'AFM Sud Jura qui gère le Téléthon. Sur la base de l'action « octobre rose », il est prévu de reprogrammer un week-end « 1 but marqué, 1€ versé », sur le week-end du 18-19/11/2023, en comptabilisant tous les buts marqués lors des rencontres de U12 F à Seniors.

5. Futsal

Cette saison, le Noël du Futsal sera organisé sur un seul et unique site, à Lons-le-Saunier, au GES - Cosec, le samedi 16/12/2023. Il consistera en un enchaînement de plateaux U7/U9 sur toute la journée. L'idée est de greffer à cette journée une action solidaire, comme la collecte de jouets.

La journée se terminera par une opération de promotion du Futnet ou tournoi Futsal gérée par l'Amicale des Educateurs du Jura.

Le Président demande où en sont les jeudis du Futsal (à relancer courant novembre). Cette opération déjà reportée deux fois doit être mise en place.

La prochaine réunion de la Commission Futsal est prévue le jeudi 19/10, horaire à définir.

Pour cette réunion, il faudra avoir relancer les clubs pour leurs engagements au Futsal associé.

Les finales du Futsal auront lieu le 10/02/2024 sur le site GES - Cosec.

A noter l'engagement de Jura Dolois Seniors Féminin et PS Dole U18 Masculin en championnat de Ligue Futsal.

6. Compétitions de jeunes

Avec la réforme des compétitions Jeunes en Ligue qui sera proposée à l'Assemblée Générale de la Ligue le 04/11/2023, le District devra se positionner sur un nouveau format de compétition des U18. La principale question porte sur le modèle à retenir pour l'organisation du championnat car il n'y aura plus d'inter secteur. Il conviendra de choisir entre une compétition à l'année (préférence du Bureau) ou en 2 phases (automne et printemps).

En l'état actuel des choses et compte tenu des délais pour présenter un nouveau texte à l'Assemblée Générale du District du 27/10/2023, il est décidé de rester sur la formule actuelle (2 phases) pour la saison 2024/2025.











7. Demandes d'entente

Le RC Saint-Claude a interrogé le District sur la possibilité de se mettre en entente avec le FC Septmoncel en U11, afin de faire joueur les quelques joueurs qui souhaitent s'inscrire. Le Bureau du District encourage le RC Saint-Claude à valider avec Septmoncel la création d'une entente, et émet par anticipation un avis favorable.

Le club de Jura Dolois Foot a sollicité le Président pour un projet d'entente avec Villers les Pots pour les U7F – U9F – U11 F, afin de jouer ensemble sur les plateaux de la Côte d'Or.

Considérant les annonces antérieures de Jura Dolois Foot nous indiquant (voir nous assurant) qu'il n'était pas prévu d'ententes sur les catégories de foot d'animation afin que les jeunes filles jouent sur leurs territoires respectifs.

Considérant que le bassin de vie de Jura Dolois Foot est porteur d'un nombre important de jeunes filles susceptibles de jouer au football.

Considérant la distance entre les deux clubs, supérieure à 15 km (26 à 31 km suivant le trajet entre les lieux de pratique), est rédhibitoire à la fidélisation des licenciées

Le District émet un avis défavorable aux demandes d'ententes en U7F, U9F et U11F avec le club de Villers les Pots

8. Discipline

8.1. Situation des sanctions :

Denis JACQUES, Président de la Commission de Discipline, présente la situation de date à date relatives aux différentes sanctions disciplinaires : catons blancs ; avertissements ; expulsions ; Observatoire National des Comportements et Incivilités (ONCI). Tous les indicateurs sont à la hausse. Après une augmentation de 26% au niveau du montant des amendes entre la saison 2021/2022 et 2022/2023, le montant des amendes, à ce jour, est déjà en augmentation de 7% par rapport à la saison dernière.

8.2. Situation des clubs de Saint-Lupicin et Saint-Claude :

Plusieurs retours de clubs et d'arbitres font état d'un fort sentiment d'insécurité autour des matchs des clubs du FC Saint-Lupicin et du RC Saint-Claude. Si, depuis le match à Fort du Plasne du 06/05/2023 aucun problème de comportement n'est à déploré pour le RC Saint-Claude, ce n'est pas le cas pour le club de FC Saint-Lupicin depuis la rencontre du 01/10/2023 à Grandvaux.

Le Président Michel SORNAY propose que des membres du Bureau l'accompagne pour aller à la rencontre de ces deux clubs et évoquer avec eux des solutions pour la suite de la saison. Seul Jean Louis Monnot répond favorablement.

9. Arbitrage

9.1. <u>Journées Nationales de l'Arbitrage</u>

En date du 09/10, les Ligues et Districts ont reçu une communication fédérale au sujet des prochaines journées de l'arbitrage. Le District s'en fera le relais, bien qu'il déplore apprendre que des éléments auraient dû lui parvenir pour animer les journées de rentrées du foot d'animation.

9.2. Retour à l'arbitrage et passerelle pour les Joueurs Amateurs National

Ce jour, les Ligues et Districts ont reçu une communication fédérale relative aux passerelles pour les Joueurs Amateurs National pour devenir arbitre et au retour à l'arbitrage pour les anciens arbitres au niveau District ou Ligue selon les cas. Ces dispositions sont applicables au 01/09/2023.









Retour à l'arbitrage «Arbitre de District»

Disposition applicable au 1 septembre 2023

Proposition faite en faveur de ce dispositif :

- Pour les arbitres ayant quitté l'arbitrage entre 3 et 4 saisons complètes

Retour sans aucune contrainte de formation (Principe de l'auto-formation avec vérification de l'ouverture du webinaire)
Retour se fait dans le même club, si le retour se fait dans un club différent au moment de l'arrêt (Droit de mutation pour le nouveau club)
Application de l'article 33 du Statut de l'arbitrage.

Proposition:

Reprise au niveau N-1 au moment de l'arrêt

Une observation sur un match est faite par un observateur CDA, l'observateur propose à la CDA le niveau de l'arbitre.

- Pour les arbitres ayant quitté l'arbitrage entre 5 et 10 ans saisons complètes

Retour après un recyclage au format « Module Arbitre de club » ou « Module Arbitre Assistant de Club » et sans contrainte de club

Proposition:

Reprise au niveau de début désignation par la CDA

Une observation sur un match est faite par un observateur CDA, l'observateur propose à la CDA le niveau de l'arbitre.

- Pour les arbitres ayant quitté l'arbitrage depuis plus de 10 saisons complètes

Retour obligatoire par une FIA et sans contrainte de club. (Le club uniquement dans ce cas-là, sera le nouveau club formateur)



Pour tous les autres cas, la commission départementale d'arbitrage statuera sur dossier

Retour à l'arbitrage « Arbitre de Ligue »

Disposition applicable au 1 septembre 2023

Proposition faite en faveur de ce dispositif :

- Pour les arbitres ayant quitté l'arbitrage entre 3 et 4 saisons complètes

Retour sans aucune contrainte de formation (Principe de l'auto-formation avec vérification de l'ouverture du webinaire)

Retour se fait dans le même club, si le retour se fait dans un club différent au moment de l'arrêt = (Droit de mutation pour le nouveau club)

Application de l'article 33 du Statut de l'arbitrage.

Proposition:

Une observation sur un match de R3 sera faite par un observateur CRA, l'observateur propose à la CRA le niveau de l'arbitre.

- Pour les arbitres ayant quitté l'arbitrage entre 5 et 10 ans saisons complètes

Retour après un recyclage au format « Module Arbitre de club » ou « Module Arbitre Assistant de Club » et sans contrainte de club

Proposition:

Une observation sur un match de R3 sera faite par un observateur CRA, l'observateur propose à la CRA le niveau de l'arbitre.

- Pour les arbitres ayant quitté l'arbitrage depuis plus de 10 saisons complètes

Retour après un recyclage au format « Module Arbitre de club » ou « Module Arbitre Assistant de Club » et sans contrainte de club

Proposition:

Une observation sur un match de D1 sera faite par un observateur CDA, l'observateur propose à la CDA le niveau de l'arbitre.



Pour tous les autres cas, la commission régionale d'arbitrage statuera sur dossier

Proposition CF2A - Validé LFA et DA - Adopté CFA du 08/06/23 - Amendé CFA du 27/07/23

9.3. Cas de retour à l'arbitrage suite à une condamnation

Le Président Michel SORNAY informe le bureau du souhait d'un club d'inscrire un dirigeant sur une formation initiale en arbitrage pour un retour à l'arbitrage. Ce dirigeant aurait été par le passé condamné et incarcéré pour des faits qui











ne sont pas connus du District. Par mesure de sécurité et de prévention, le Président prendra attache avec les services juridiques de la Fédération et les services de l'état avant de se positionner.

9.4. Cas de personne souhaitant entrer en formation initiale en arbitrage après 70 ans

Bien qu'il n'y ait pas de limite d'âge pour devenir arbitre, le District, sollicité par des personnes de plus de 70 ans, souhaitant devenir officiel, souhaite qu'il soit apporté une extrême vigilance sur les points suivants :

- ✓ Le certificat médical de non-contre-indication à fournir bien préalablement aux examens
- ✓ L'examen d'aptitude physique et l'examen pratique

Ceci dans un souci de protection de ce futur arbitre, notamment dû à l'intensité d'une rencontre de football de 90 minutes avec de multiples changements de rythme.

9.5. <u>Cas d'un arbitre qui serait en Arrêt de Travail professionnel</u>

Bien que l'arrêt de travail soit notifié par un médecin au regard de la situation professionnelle de l'arbitre, il conviendra pour l'arbitre de présenter à la Commission Départementale des Arbitres un certificat médical de non-contreindication à l'arbitrage pour sa période d'arrêt de travail si ce dernier souhaite pouvoir arbitrer pendant ladite période.

10. Installations, Terrain et Eclairage

10.1. Commission des Terrains

Une réunion de la Commission Départementale est nécessaire. Notre rôle est d'accompagner les clubs et les collectivités, notamment pour informer ou expliquer les évolutions de la réglementation. Il est demandé un contrôle des éléments de Stadium, et une planification des différents contrôles. L'anticipation est primordiale.

10.2. SIDEC

Le Président a reçu un représentant du SIDEC, pour avis sur la priorisation des travaux, visant à des économies d'énergie, (éclairage Leds, récupération d'eau, isolation ...) à réaliser sur les infrastructures de football d'une communauté de communes.

11. Vie des Commissions

11.1. Commission Féminine

Le Président Michel SORNAY explique avoir été sollicité pour l'intégration de Nina COMTE au sein de la Commission Féminine. Le Bureau donne un avis favorable à cette candidature et enregistre Nina COMTE comme nouveau membre de ladite Commission.

11.2. Commission Statut de l'Arbitre et Obligation

Suite au départ de François FRAICHARD de la Commission « Statut de l'Arbitre et Obligations des Clubs », il manque un représentant des clubs dans la sous-commission « Statut de l'Arbitre ». A ce jour, plusieurs personnes ont été sollicitées mais aucune n'a souhaité répondre favorablement.











12. Vie du District

12.1. <u>Proposition de trophées du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement Associatif (CDMJSEA)</u>

Le Président présente les licenciés proposés par le District pour les trophées du CDMJSEA et rappelle le noms des licenciés proposés par les clubs, dont le District a eu connaissance.

Le Président leurs souhaite d'être retenus parmi les récipiendaires.

- ✓ Longue carrière sportive et dirigeant bénévole : Christian Legrand Gevry
- ✓ Dirigeant bénévole de l'année : Jean Claude Paget Crotenay Combe d'Ain
- ✓ Jeune arbitre féminine : Mila Teixeira Jura Dolois Football
- ✓ Jeune arbitre masculin : Romain Jupille Jura Dolois Football
- ✓ Jeune éducatrice : Nina Comte Angillon RC
- ✓ Jeune éducateur : Vincent Coghetto Jura Dolois Football
- ✓ Club de l'année : Jura Sud Foot

12.2. Proposition de trophées pour Ligue

Sous réserve d'acceptation par la Commission Bénévolat Ligue

- ✓ Plaquette : Gérard Debove District
- ✓ Médaille d'Argent : Philippe Flochon District
- ✓ Médaille d'Argent : Emmanuel Angonin
- ✓ Médaille d'Argent : Elodie Myotte District
- ✓ Médaille d'Or : Jacques Baudry District / Coteaux de Seille
- ✓ Challenge Dirigeant : Christian Mairet Ps Dole Crissey
- ✓ Challenge Dirigeant : Jean Claude Paget Crotenay Combe d'Ain
- ✓ Challenge Dirigeant : Pierre Comte District / Angillon RC
- ✓ Challenge Dirigeant : Jean Louis Monnot District

12.3. Proposition de trophées pour la FFF

- ✓ Médaille d'Argent : Philippe Duprez Dsitrict
- ✓ Médaille d'Argent : Fabrice Duty District
- ✓ Médaille de Vermeille : Gérard Pereira District
- ✓ Challenge Jeune Dirigeant (e) : Lisa Blonde Petite Montagne

13. Assemblée Générale

Le Président Michel SORNAY et le Directeur du Développement Sébastien HARMAND présentent les travaux de préparation de l'Assemblée Générale, les rapports d'activités, le spécial AG qui va être envoyé aux clubs, l'ébauche de la préparation du diaporama de présentation et l'intégration du vote électronique.

Prochain Comité Directeur, en présentiel, le mardi 24 octobre 2023 à 18h30, à la Maison du Football. Assemblée Générale, le vendredi 27 octobre à 18h45, à la salle des fêtes de Villeneuve-sous-Pymont Prochain Bureau, en présentiel, le jeudi 09 novembre 2023 à 18h30, à la Maison du Football.

Nicolas THABARD Secrétaire Général Michel SORNAY Président